**Cour N 2**

**La phobie scolaire ou refus anxieux scolaire**

1. **Définitions :**

Afin de comprendre au mieux le terme de « phobie scolaire » et « refus anxieux scolaire »,

il est important de définir les mots qui le composent.

* Une « phobie » est définie par une crainte angoissante et injustifiée d’une situation,

d’un objet ou de l’accomplissement d’une action.

* Le mot « scolaire » représente tout ce qui a un rapport à l’école, à l’enseignement.
* Un « refus anxieux » se dit d’un refus adoptant une attitude qui manifeste une vive tension nerveuse.

En d’autres termes, la **« phobie scolaire** » est définie par une peur de l’école mettant les élèves dans un état de nervosité. C’est une situation où l'enfant refuse d'aller à l'école pour des raisons irrationnelles.

Toutefois, l’appellation qui est plus neutre « refus anxieux scolaire » est faussée dans la mesure où les élèves ne refusent pas d’aller à l’école, ils n’y arrivent pas, ce qui est différent.

1. **L’absentéisme et la phobie scolaire**

A l’école, l’absentéisme est défini par les absences non justifiées c’est-à-dire sans motif ou lorsque le motif est illégitime. On parle d’absentéisme au-delà de quatre demi-journées non

régularisées par mois et d’absentéisme grave lorsque l’élève manque plus de dix demi-journées par mois.

L’école étant obligatoire, le suivi des absences est contrôlé de très près dans chaque école.Les parents sont convoqués lorsque les élèves sont fréquemment absents puis dans les cas extrêmes l’assistante sociale est alertée.

En cas d’absentéisme répété, il est essentiel que la différenciation soit claire entre **la phobie scolaire**, le désintérêt scolaire ou les conduites addictives chez les adolescents.

Il faut savoir évoquer **la phobie scolaire** en cas d’absentéisme important, excusé ou justifié par les parents, associé à des sentiments d’angoisse vis-à-vis du milieu scolaire, lesquelles sont parfois rationalisées secondairement pour justifier le refus d’aller en classe : crainte en raison d’un examen ou d’un contrôle, critique de l’enseignement, crainte d’être rejeté, de subir la moquerie des autres, peur de l’enseignant...

Pour les pédopsychiatres**, la phobie scolaire** est perçue comme une énigme, son rôle est de trouver l’origine de cette maladie et les facteurs dominants. Afin de soigner au mieux l’enfant, les psychiatres effectuent une évaluation de l’enfant et de son environnement : les parents sont alors convoqués pour définir leur implication dans le processus de réintégration scolaire et prenant en compte les paramètres économiques, culturels et sociaux.

1. **L’évolution du terme phobie scolaire**

La phobie scolaire a vu le jour en 1882 avec les lois Ferry qui officialisent l’obligation et la laïcité de l’école pour tous les enfants jusqu’à l’âge de quatorze ans.

Toutefois, c’est en 1913 que Jung (psychologue et psychiatre suisse) évoque le concept de refus névrotique4 d’aller à l’école. Puis en 1932, Broadwin (psychiatre) isole une variante

de l'école buissonnière, où l'enfant, par crainte de ce qui pourrait arriver à sa mère, se précipite chez lui pour soulager son angoisse. La peur de l'école représente en fait pour cet auteur la peur de quitter la maison. Sur le plan psychopathologique, l’auteur interprète cetype d’absentéisme comme résultant d’une névrose à caractère obsessionnel. La mère a un rôle central dans l’approche psychopathologique.

Le terme « **Phobie scolaire** : **School Phobia** » apparait pour la première fois en 1941 avec A. Johnson qui complète la description de Braodwin et la définit par « *une conduite d’évitement chez un enfant qui, sans pouvoir en dire la raison, refuse d’aller à l'école et résiste avec d'intenses réactions d'anxiété ou de panique quand on tente de l'y contraindre.* ».

C’est en 1959, que la scolarité devient obligatoire jusqu’à 16 ans (décret Berthouin), et trèsvite la question se pose sur la dénomination de cette entité qui ne correspond pas aux descriptions classiques des phobies où un objet phobogène est identifié : à la peur de l’école se substitue l’angoisse de séparation.

Dès cette époque, la phobie scolaire ne se définit plus comme une entité clinique précise mais comme un symptôme ou un ensemble de symptômes regroupés en syndrome.

A la fin des années soixante, des auteurs ont commencé à utiliser l'expression de refus scolaire à la place de phobie. Selon S. Lebovici (psychiatre et psychanalyste), "*La phobie scolaire constitue un symptôme névrotique et caractérise l'organisation d'une névrose invalidante de l'enfance. De ce fait elle est une forme très particulière de ce que l'on appelle refus scolaire*".

En 1969, Berg insiste sur la gravité des difficultés qui accompagnent cette situation (*absences prolongées, bouleversement émotionnel lorsque l’enfant se retrouve confronté à la perspective d’aller à l’école, peur excessive, colères injustifiées, tristesse et plaintes physiques sans cause organique*). Il n’y a cependant ni troubles antisociaux importants ni vagabondage. Berg précise que les parents savent que l’enfant devrait être à l’école alors qu’il est à la maison.

En 1974, J. Ajuriaguerra (neuropsychiatre et psychanalyste) utilise le terme phobie scolaire pour désigner « *l’enfant qui refuse d’aller à l’école pour des raisons irrationnelles et qui s’y oppose par des réactions très vives de panique quand on essaie de l’y forcer*. »

Certains continuent encore à l'heure actuelle à privilégier une distinction entre ces deux termes, distinction reprenant en partie au moins les différences cliniques liées à l'âge auquel se manifestent les troubles. La phobie scolaire fait donc débat tant autour de sa terminologie et de la signification phobique du symptôme que sur l’organisation psychopathologique sous-jacente .Plus récemment certains auteurs font de cette entité un syndrome d’inadaptation scolaire : la pression scolaire est devenue telle que la phobie révèlerait la fragilité des élèves incapables de répondre à la norme de l’école.

En ce qui concerne Classification Internationale des Maladies (CIM) et Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM), la phobie scolaire n’est plus nommée en tant que telle et est diluée dans d’autres catégories diagnostiques sous la forme de « trouble anxieux de séparation » ou sous la forme d’une phobie sociale.

En revanche, elle subsiste dans la littérature francophone et notamment dans la CFTMEA

(Classification Française des Troubles Mentaux de l’Enfant et de l’Adolescent).

**Bibliographie**

Jihann Kheladi & Marcel Lourel.(2015). La phobie scolaire ou refus anxieux scolaire. mémoire semestre 4 .Ecole Supérieure du Professorat et de l Education. Lille. France.